COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste.

Pouvoir : DELOZIERE Yves ayant donné pouvoir à BIELAWSKI Francis.

Absents excusés : RUMEAU Aurélie, THOREL Pascal.

Monsieur Nicolas CATTIAUX a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour signature d'une convention autorisant le déploiement d'un réseau fibre optique et accordant le droit de passage.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II– DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE AU PROFIT DES AGENTS COMMUNAUX, SOUSCRITE PAR LE CDG DE L'OISE.

Monsieur le maire indique que la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7 € par mois et par agent.
Le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée et souscrit une convention de participation auprès de Territoria Mutuelle.
Afin d'adhérer à cette convention et conformément à la procédure, la commune a sollicité l'avis du Comité Social Territorial du CDG 60.

Monsieur le maire propose de retenir la formule comprenant une protection minimale ainsi qu'une prise en charge de 7 €. A noter que l'adhésion pour les agents communaux n'est pas obligatoire et qu'il revient à chacun d'y adhérer volontairement.

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR l'adhésion à l'unanimité et autorisent Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

III- CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE CONCERNANT LE COÛT DU DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT.

Une étude visant à établir un diagnostic du système d'assainissement de la station d'épuration de Ressons-sur-Matz ainsi que de l'ensemble du réseau d'assainissement collectif de 6 des 15 communes rattachées va être réalisée.
Le coût global de l'étude est de 302 592.50 € HT. Le reste à charge pour la commune de Margny-sur-Matz est estimé à 394.27 € HT.
Une convention financière doit être signée entre les communes participantes, dans laquelle la répartition financière sera indiquée.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de participer à cette étude, d'y contribuer financièrement selon les modalités ci-dessus, et autorisent Monsieur le maire à signer les documents.

IV– DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DE LA SOCIETE METHA OISE.

La société METHA OISE souhaite augmenter les quantités de matières entrantes d'une unité de méthanisation, construire trois lagunes de stockage, une sur site et deux sur le territoire des communes de Marquéglise et de Baugy, et d'épandre les digestats sur 11 communes du département de l'Oise.
Une consultation publique est ouverte du jeudi 21 novembre au jeudi 19 décembre 2024.
La commune de Margny-sur-Matz, étant concernée par l'épandage des digestats, peut émettre un avis sur ce projet d'extension.

Monsieur le maire indique que les habitants de Marquéglise se mobilisent contre ce projet : ils craignent que la lagune ne déborde et pollue les sols et les eaux. D'autre part, 30 camions par jour sont prévus pour l'acheminement, ce qui générerait un important trafic routier.

Après délibération, les conseillers municipaux votent CONTRE à l'unanimité.

V– NOUVEAU CIMETIERE

A la suite du plan d'aménagement du cimetière proposé par le bureau d'études, le devis estimatif a été revu à la hausse et s'élève à 188 000 € HT.
Par conséquent, la commune n'ayant pas encore obtenu l'accord de subvention sur le projet initial, Monsieur le maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité et autorisent Monsieur le maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention.

VI– DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU FIBRE OPTIQUE ET ACCORDANT LE DROIT DE PASSAGE.

La société Eunetworks souhaite exploiter une infrastructure de fibre optique déjà existante sur le territoire de Margny-sur-Matz :

- CR4 du Moulin Becquerel au chemin de Ressons,
- CR 4 de Bourmont au Moulin Becquerel,
- CR4 de Ressons-sur-Matz à Elincourt Sainte Marguerite.

Cette exploitation entraînant une servitude, une convention financière doit être signée en contrepartie de l'occupation du domaine privé communal.
Un forfait de 176.88 € / an est prévu avec possibilité d'un accord de paiement sur 25 ans en 1 fois, soit 4 421.5 €.

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention financière.

VIII– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une partie des colis des ainés ont été remis dimanche 8 décembre à la salle communale. Les conseillers municipaux se répartissent les colis restant pour distribution à domicile.
- ✓ La cérémonie des vœux du maire aura lieu samedi 18 janvier 2025 à 17h00 à la salle communale.
- ✓ L'enfouissement du réseau fibre optique est en cours dans la rue du Jeu d'Arc et Grande Rue. L'absence totale de coordination des sous-traitants avec les intervenants du chantier a entraîné de nombreux mécontentements. Un courrier a été rédigé au Président du SMOTHD afin que cette situation ne perdure.
- ✓ Réhabilitation de la mare de Bourmont : les travaux sont finalisés. De nombreux gravats ont été évacués.
- ✓ La commune souhaiterait à nouveau accueillir la caravane des jeux en 2025. Une demande va être déposée à la CCPS.
- ✓ L'audience de procédure prévue le 10 décembre dernier concernant la société Lumen Technologies a été renvoyée à une autre date.

Séance levée à : 21H00

Le secrétaire de séance,
Monsieur Nicolas Cattiaux

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490